

FE.-

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2002-529 DU 02 DECEMBRE 2002

Portant nomination au cabinet et dans
les Directions Départementales du
Ministère de la Famille, de la
Protection Sociale et de la Solidarité.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la proclamation le 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;
- Vu** le décret n° 2001-170 du 07 mai 2001 portant composition du Gouvernement et le décret n° 2002-082 du 20 février 2002 qui l'a modifié ;
- Vu** le décret n° 2001-337 du 28 août 2001 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Famille, de la Protection Sociale et de la Solidarité ;
- Sur** proposition du Ministre de la Famille, de la Promotion Sociale et de la Solidarité ;

Le Conseil des ministres entendu en sa séance du 20 novembre 2002 ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Les personnes dont les noms suivent sont nommées dans les fonctions ci-après au cabinet et dans les Directions Départementales du Ministère de la Famille, de la Protection Sociale et de la Solidarité.

Il s'agit de :

- Secrétaire Générale du Ministère : Madame Sabine d'ALMEIDA
veuve VIEYRA

- Directeur du Développement Social et de la Solidarité : Monsieur Antonin K. MOUSSOUVIKPO
- Directrice de la Promotion de la Femme : Madame Elisabeth AHOUIY.
- Directeur Départemental de la Famille, de la Protection Sociale et de la Solidarité des départements de l'Atlantique et du Littoral : Monsieur Rigobert Kuassi HOUNNOUVI
- Directrice Départementale de la Famille, de la Protection Sociale et de la Solidarité des départements de l'Ouémé et du Plateau : Madame Pascaline HOUETO épouse GBLAGADA
- Directrice Départementale de la Famille, de la Protection Sociale et de la Solidarité des départements du Zou et des Collines : Madame Félicité Béatrice GOUNONGBE épouse ADJAGODO
- Directeur Départemental de la Famille, de la Protection Sociale et de la Solidarité des départements du Borgou et de l'Alibori : Monsieur Séni ZATO
- Directeur Départemental de la Famille, de la Protection Sociale et de la Solidarité des départements de l'Atacora et de la Donga : Monsieur Kpassima OUANDO.

Article 2 : Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions des intéressés et sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 2 décembre 2002

Par le Président de la République,
 Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU.-

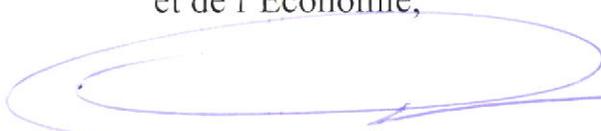
Le Ministre d'Etat chargé de la Coordination
de l'Action Gouvernementale, de la Prospective
et du Développement,



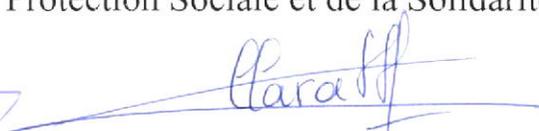
Bruno AMOUSSOU.-

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,

Le Ministre de la Famille, de la
Protection Sociale et de la Solidarité,



Grégoire LAOUROU.-



Claire HOUNGAN AYEMONNA.-

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MCCAG-PD 4 MFE 4
MFPSS 4 AUTRES MINISTERES 18 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCPC-DGDDI-
DGID 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-
UNIPAR-ENAM 3 FADESP-FDSP 2 INTERESSES 08 JO 1.-